

## Annexe 1 – Initiatives stratégiques et paysages d'intervention

### Au titre de la huitième Phase Opérationnelle (OP8)

#### PMF FEM / PUND Maroc - 2025





## 1. Introduction

La 8<sup>ème</sup> phase opérationnelle du Programme de Microfinancements (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique.

Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

## 2. Initiatives stratégiques du programme national du PMF/OP8

Durant l'OP8, le programme poursuivra l'adoption d'une approche intégrée pour la mise en œuvre des différentes initiatives stratégiques. Ainsi, dans chaque paysage, trois initiatives stratégiques seront envisagées comme points d'entrée potentiels. Celles-ci seront mises en œuvre et coordonnées de manière à maximiser l'impact à travers une approche multifocale et intégrée dans chacun des paysages sélectionnés. Le tableau ci-dessous présente les initiatives stratégiques du PMF/FEM au titre de l'OP8.

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	<p align="center"><b>Priorités du programme national du PMF/OP8</b></p> <p align="center">(Choisir des priorités parmi les initiatives stratégiques du PMF/OP8 dans la colonne de gauche. Certaines sont obligatoires et déjà incluses).</p>
<p><b>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales.</li> <li>2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.)</li> <li>3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.</li> </ol>	<p>Les actions se concentreront sur les priorités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes</b> grâce à des systèmes de gouvernance communautaires, notamment au sein des APACs (aires et territoires du patrimoine communautaire) et des SEPLS (paysages terrestres et marins de production socio-écologique). Le programme encouragera la revitalisation des pratiques traditionnelles de conservation et des modes ancestraux de gouvernance, en les alignant autant que possible avec la recherche scientifique et les adapter aux changements climatiques et aux évolutions socio-économiques des territoires et des communautés.</li> <li><b>2. Améliorer les pratiques et les approches communautaires favorables à la biodiversité</b>, notamment en promouvant l'économie bleue dans les zones marines et côtières, en réduisant la pollution terrestre, notamment celle liée au plastique, et en assurant la conservation et la gestion des habitats d'eau douce et côtiers. Ces actions encouragent l'adoption de pratiques durables telles que l'écotourisme, la pêche responsable et la pêche artisanale, la gestion des déchets plastiques et la restauration des écosystèmes côtiers.</li> <li><b>3. Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.</b> Ces actions incluent la surveillance participative et le suivi communautaire des espèces, la restauration des habitats, l'éducation à l'environnement, la promotion de l'écotourisme et d'autres activités économiques alternatives (entrepreneuriat vert, coopératives dirigées par les femmes...).</li> </ol>
<p><b>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.).</li> <li>2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence.</li> </ol>	<p>Les actions se concentreront sur les deux objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1). Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, etc.).</li> <li>2). Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence.</li> </ol> <p><u>Une attention particulière sera accordée aux initiatives suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production agricole durable et lutte contre l'érosion : promotion de l'agriculture durable basée sur la conservation des sols et des eaux souterraines ainsi que sur une utilisation appropriée des terres</li> </ul>

<b>Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial</b>	<b>Priorités du programme national du PMF/OP8</b> (Choisir des priorités parmi les initiatives stratégiques du PMF/OP8 dans la colonne de gauche. Certaines sont obligatoires et déjà incluses).
3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche durable : repos biologique, utilisation durable des ressources, lutte contre la pêche illégale et la surpêche</li> <li>• Agroécologie innovante : utilisation des principes agroécologiques pour accroître la résilience des écosystèmes</li> </ul>
<b>Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone</b> Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.</li> <li>2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</li> </ol>	Les actions se concentreront sur : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.</li> </ol> <p>A travers cette initiative, le programme continuera d'adopter une approche intégrée allant au-delà du secteur de l'énergie et visant à accroître la résilience face aux changements climatiques, à réduire la pauvreté, à renforcer l'égalité des sexes et à atteindre les objectifs du Développement durable « ODD ». Ainsi, l'octroi des subventions sera orienté vers le soutien aux initiatives qui investissent dans des solutions locales innovantes à faible émission de carbone et à fort potentiel de réplication et de mise à l'échelle.</p>
<b>Catalyser des solutions urbaines durables</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient.</li> <li>2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité).</li> <li>3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible teneur en carbone pour les communautés urbaines marginalisées.</li> </ol>	Le PMF utilisera jusqu'à 30% de ses ressources pour soutenir des projets en dehors du paysage qui soutiendront les objectifs suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1). Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient.</li> <li>2). Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité).</li> </ol> <p>Cela inclura :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien à l'entrepreneuriat vert</li> <li>- Les déchets plastiques notamment la pollution marine</li> <li>- Le transport durable</li> <li>- Les forêts urbaines</li> <li>- Les toits urbains / agriculture urbaine</li> </ul>
<b>Développement communautaire et gestion des connaissances pour l'initiative Satoyama (phase 4 de COMDEKS)</b> (uniquement applicable aux pays participant à la phase 4 de COMDEKS) (avec le financement du ministère de l'environnement du Japon et du Keidanren Nature Conservation Fund)	Le programme soutiendra les deux axes suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1). Gestion et restauration durables des paysages terrestres et marins.</li> <li>2). Gestion des connaissances pour le renforcement des capacités, la réplication et la mise à l'échelle.</li> </ol> <p>Voir stratégie de soutien à la phase 4 du COMDEKS en annexe</p>



<b>Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial</b>	<b>Priorités du programme national du PMF/OP8</b> (Choisir des priorités parmi les initiatives stratégiques du PMF/OP8 dans la colonne de gauche. Certaines sont obligatoires et déjà incluses).
<ol style="list-style-type: none"><li>1) Gestion et restauration durables des paysages terrestres et marins.</li><li>2) Gestion des connaissances pour le renforcement des capacités, la réplique et la mise à l'échelle.</li></ol>	
<b>Renforcer l'inclusion sociale</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives.</li><li>2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).</li></ol>	<b>Renforcer l'inclusion sociale</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion.</li><li>2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets.</li></ol>
<b>Gestion des connaissances (GC)</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités.</li><li>2) Améliorer les capacités des OSC/OCB.</li><li>3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.</li></ol>	<b>Gestion des connaissances</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités.</li><li>2) Améliorer les capacités des OSC/OCB.</li><li>3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.</li></ol>
<b>Gestion, suivi et évaluation des résultats</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Administrer la nouvelle stratégie de S&amp;E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</li></ol>	<b>Gestion, suivi et évaluation des résultats</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Administrer la nouvelle stratégie de S&amp;E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</li></ol>



### 3. Paysages terrestres et marins prioritaires et initiatives stratégiques de l'OP8

#### a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

La sélection des paysages pour l'OP8 du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF) repose sur des critères consolidés et une méthodologie spécifique. Le choix des paysages se concentre sur des zones où le programme a déjà été actif lors des phases précédentes, notamment l'OP6 et l'OP7. Cela permet de consolider les acquis, de favoriser la réplication des bonnes pratiques et de pérenniser les actions entreprises par les OSC et les OCB bénéficiaires à l'échelle de ces paysages. Le travail initié dans ces paysages sera poursuivi et renforcé, visant ainsi un impact plus significatif et durable.

Les paysages pour l'OP8 sont également choisis en fonction de leur importance pour la biodiversité (réserves de biosphère, parcs nationaux, corridors de biodiversité, « hotspots », zones clés pour la biodiversité), leur potentiel de valorisation des pratiques traditionnelles (notamment pour le soutien aux APAC, Aires et territoires de Patrimoine Communautaire), et la présence de zones de forte dégradation des terres et des forêts.

D'autres critères incluent l'importance des eaux internationales (notamment la Méditerranée), les zones à accès énergétique limité, les régions de forte pauvreté et/ou à faible indice de développement humain, et les possibilités de synergies et de partenariats (avec le PNUD, le FEM, le Département du Développement Durable, et d'autres projets/programmes pertinents).

La présence, la disponibilité, le dynamisme et l'engagement des organisations de la société civile et des acteurs locaux sont également pris en compte, ainsi que le potentiel pour la mise en œuvre de l'initiative stratégique « Solutions Urbaines Durables ». Enfin, la consolidation et la mise à l'échelle d'initiatives réussies du PMF et d'autres partenaires, avec un potentiel à générer des impacts significatifs, sont aussi des critères utilisés pour la sélection des paysages.

La méthodologie adoptée s'est appuyée sur un cadrage national et régional visant la consultation d'acteurs pertinents à l'échelle du pays et des paysages. Elle s'est basée sur un questionnaire Google Forms pour la mise à jour de la stratégie d'intervention durant l'OP8, permettant d'identifier des écosystèmes clés au sein des paysages d'intervention prioritaires, de sélectionner les initiatives stratégiques les plus pertinentes pour chaque paysage, et de déterminer les partenariats essentiels pour renforcer l'impact et la durabilité des actions.

Une série de webinaires organisés dans le cadre du projet COMDEKS a également permis de consulter les acteurs nationaux et régionaux sur les paysages clés à cibler dans le cadre du projet COMDEKS mais aussi dans le cadre de l'OP8, et de procéder à l'évaluation de la situation de référence. Des recherches bibliographiques sont également effectuées pour mieux définir et évaluer la situation de référence des paysages identifiés. Cette approche garantit que les actions entreprises sont alignées avec les priorités nationales, répondent aux besoins réels des communautés locales et limitent les risques tout en maximisant les impacts positifs avec d'autres acteurs nationaux et locaux.



**b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8**

- 1) Le Parc Marin d'Al-Hoceima et Autres Écosystèmes Méditerranéens** : Cette zone englobe le parc marin d'Al-Hoceima ainsi que d'autres écosystèmes méditerranéens d'une importance significative. Le PNAH est la plus grande aire protégée de la côte méditerranéenne du Maroc et le seul Parc National au Maroc sur la façade méditerranéenne comportant une partie marine avec plusieurs îlots et rochers. Il constitue une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (Convention de Barcelone). De nombreuses espèces d'importance pour la conservation sont présentes dans le PNAH, notamment dans la zone de Cala Iris. La patelle géante (*Patella ferruginea*), une espèce endémique de la Méditerranée occidentale, figure parmi les espèces d'invertébrés protégées en Méditerranée. Le PNAH se caractérise également par la présence du Goéland d'Audouin (*Larus audouinii*), une espèce endémique rare du bassin méditerranéen, du Goéland leucophée (*Larus cachinnans*), ainsi que d'autres espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée.

Outre le Parc National d'Al-Hoceima (PNAH), les zones littorales sensibles telles que l'Embouchure de la Moulouya et des sites stratégiques comme la partie côtière de Jbel Moussa jouent un rôle crucial en tant qu'extensions complémentaires du PNAH, renforçant ainsi les efforts de restauration et de préservation de la biodiversité marine et terrestre. Par ailleurs, le bassin versant de l'Oued Laou sera particulièrement pris en compte pour la mise en œuvre du projet COMDEKS et dans le cadre de l'OP8.

L'initiative stratégique du PMF/OP8 visant à "améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes" implique particulièrement le paysage marin du Parc Marin d'Al-Hoceima, répondant ainsi à un besoin pressant. En effet, sur les 154 sites d'aires protégées du Royaume, moins de 1% sont des aires marines ou d'eau douce, ce qui est très préoccupant et bien en deçà des attentes pour un pays possédant plus de 3500 km de côtes. Cet alignement contribuera également à l'atteinte de la cible 3 du CMBKM, "30x30". Ce constat justifie la sélection du paysage 1 (Parc marin d'Al-Hoceima et autres écosystèmes méditerranéens significatifs) comme priorité dans la stratégie du PMF pendant le FEM8.

- 2) La Réserve de Biosphère de la Cédraie et Autres Écosystèmes du Moyen Atlas** : La cédraie, située au cœur du massif de l'Atlas, abrite près de 75 % de la population mondiale de cèdres. Elle constitue également une composante majeure du Corridor de l'Atlas, qui englobe plusieurs hotspots et zones clés pour la biodiversité (KBA). Deux sous-paysages riverains, le Parc National d'Ifrane et le Parc National de Khénifra, figurent parmi les plus significatifs dans la région de la cédraie. Le Parc National de Khénifra, en particulier, représente une extension spatiale du Parc National d'Ifrane, élargissant considérablement la zone de protection de la cédraie. Le lac Tifounassine, situé administrativement à la périphérie du Parc National d'Ifrane (dans sa partie sud-est à une altitude moyenne de 1913 m), dans la région Fès-Meknès, province d'Ifrane, à cheval entre les communes rurales de Timahdit et Sidi El Mekhfi, sera également pris en compte dans ce paysage.
- 3) Le Paysage du Haut Atlas : avec un focus sur le Haut Atlas Central, notamment la Zone Clé pour la Biodiversité « Oued Lakhdar Ahansal** . Cette zone clé pour la biodiversité se distingue par un taux

élevé d'endémisme et présente un fort potentiel pour devenir une aire de conservation communautaire (la première au niveau national). Elle pourrait également servir de modèle pour favoriser le dialogue politique autour des Autres Mesures de Conservation Efficace (AMCE) de la biodiversité, avec plus d'une quinzaine de communautés APAC sur un espace restreint. Trois projets OP7 du PMF sont actuellement en cours de mise en œuvre dans cette zone, qui bénéficie également d'une bonne dynamique et d'une forte collaboration des acteurs en faveur des ressources et des espaces naturels.

### I- Paysage n°1: Parc marin d'Al-Hoceima et autres écosystèmes méditerranéens significatifs

<b>Coordonnées du parc marin d'Alhoceima</b>	35°20'00"N, 4°00'00"O
<b>Superficie totale du parc</b>	48 460 Ha (dont 19 000 Ha en zone marine)
<b>Typologie des paysages terrestres et marins du parc</b>	Littoral, falaises, montagnes, forêts, bassin versant
<b>Communes</b>	Cinq communes rurales d'Izmmourren, Ait Kamra, Rouadi, Snada et Beni Boufrah Autres communes en lien avec les écosystèmes significatifs : l'Embouchure de Mouloya, Jbel Moussa et le bassin versant de l'Oued Laou





Le choix du **Parc National d'Al Hoceima (PNAH)** se justifie par l'importance des menaces qui pèsent sur ses ressources, notamment marines, nécessitant une mobilisation accrue des OSC pour planifier et mettre en œuvre des solutions alternatives visant à préserver ce patrimoine. Ce choix est également motivé par le faible nombre de projets soutenus dans cette région par le PMF et par l'importance de la zone marine du parc au niveau méditerranéen.

Le PNAH est la plus importante aire protégée de la côte méditerranéenne du Maroc et le seul Parc National au Maroc sur la façade méditerranéenne comportant une partie marine avec plusieurs îlots et rochers. Il constitue une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (Convention de Barcelone). De nombreuses espèces d'importance pour la conservation sont présentes dans le PNAH, notamment dans la zone de Cala Iris. La patelle géante (*Patella ferruginea*), une espèce endémique de la Méditerranée occidentale, figure parmi les espèces d'invertébrés protégées en Méditerranée. Le PNAH se caractérise également par la présence du Goéland d'Audouin (*Larus audouinii*), une espèce endémique rare du bassin méditerranéen, du Goéland leucophée (*Larus cachinnans*), ainsi que d'autres espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée.

Le parc abrite également plusieurs espèces rares et menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN. Il est une réserve de corail rouge et abrite la plus grande population de balbuzards pêcheurs de la Méditerranée. Le Parc englobe trois variétés de dauphins, 69 espèces d'oiseaux, ainsi que la dernière population de phoques moines (disparus depuis 2003).

Un des défis importants du Parc est l'exploitation durable de ces ressources tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales. Le PNAH est fortement exposé à différentes pressions humaines, notamment les activités de pêche illégale :



- Pêche au chalutage intensif
- Utilisation de dynamite
- Utilisation de sulfate de cuivre pour la pêche du poulpe

D'autres activités illégales, telles que le braconnage des œufs et des poussins de Balbuzard, menacent également la biodiversité du Parc, entraînant :

- La disparition de certaines espèces clés du parc (phoque moine)
- La perturbation des populations de Balbuzard
- La perturbation des aires de reproduction
- L'épuisement des stocks de poissons reproducteurs
- Une forte dégradation de l'écosystème marin et des espèces d'oiseaux qui y sont liées

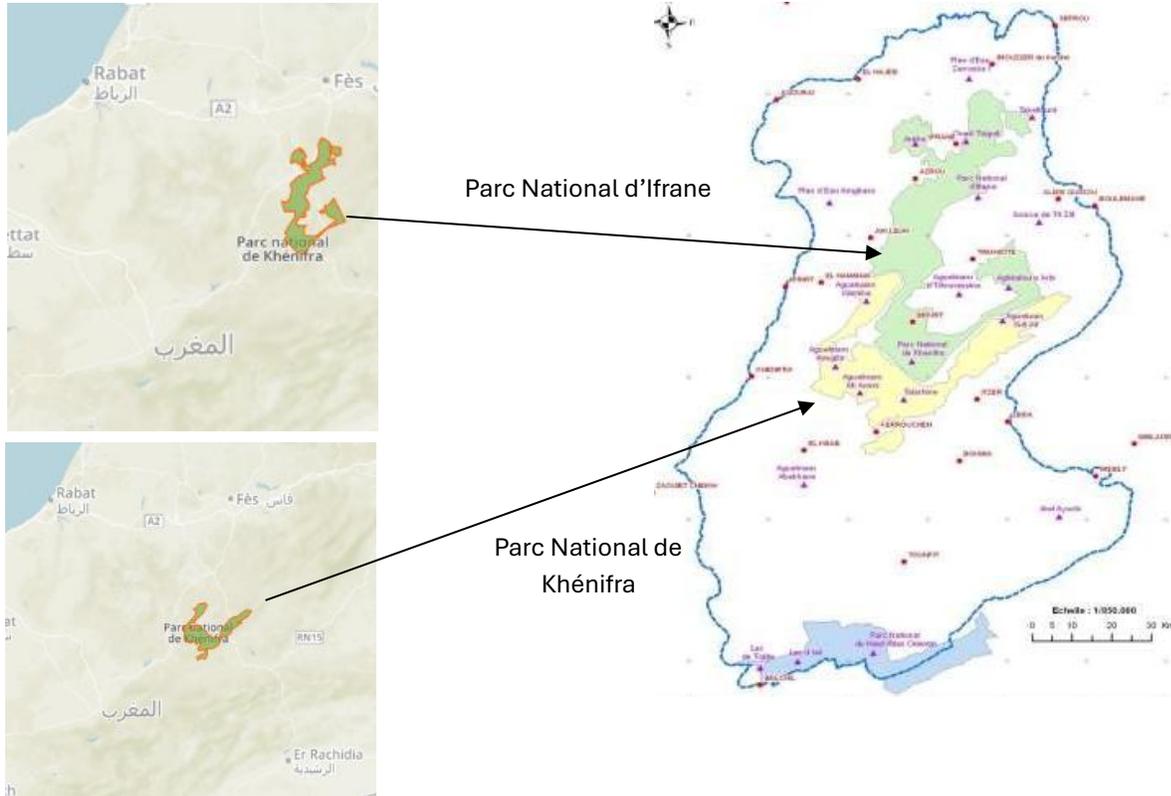
La pêche traditionnelle, principale source de revenus des populations locales précaires, est également fragilisée par les activités de pêche illégale, le manque d'infrastructures appropriées, la diminution des stocks halieutiques et le manque d'organisation des pêcheurs.

Par ailleurs, les grandes perturbations climatiques, combinées avec des précipitations souvent intenses en hiver, accroissent les phénomènes d'érosion, en particulier dans les zones à faible couverture végétale, par des écoulements instantanés qui peuvent être très violents. La région du Rif est l'une des plus érodées au monde, avec 70% de ses sols affectés par ce phénomène.

En plus du Parc National d'Al Hoceima (PNAH), les zones littorales sensibles telles que l'Embouchure de Moulouya, la partie côtière et marine de Jbel Moussa et le bassin versant de l'Oued Laou sont essentielles en tant qu'extensions stratégiques du PNAH pour la restauration et la conservation de la biodiversité marine et terrestre. Le site d'intérêt biologique et écologique de Jbel Moussa, notamment sa partie côtière et marine, revêt une importance cruciale en raison de sa valeur biologique et écologique et son potentiel pour la préservation de la biodiversité et la durabilité écologique. Par ailleurs, la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) pourrait être examinée comme un nouveau paysage d'intervention à l'avenir, renforçant ainsi les efforts de conservation dans cette région clé pour la biodiversité.

Le bassin versant de l'Oued Laou, situé dans la région montagneuse du Rif, présente une richesse écologique et un patrimoine naturel d'une grande importance, notamment grâce au parc national de Talassemtane qui abrite des sapinières marocaines uniques ainsi qu'une biodiversité rare et endémique. Ce bassin se distingue également par son agrodiversité exceptionnelle, avec des variétés locales de céréales, légumineuses et arbres fruitiers, formant un patrimoine génétique précieux. Toutefois, ces agrosystèmes traditionnels sont soumis à des pressions croissantes, telles que la concurrence d'autres secteurs économiques, l'exode rural, la culture du cannabis, ainsi que les défis liés à la gestion de l'eau et au morcellement foncier. De plus, les effets du changement climatique et la perte progressive des savoir-faire traditionnels menacent à la fois la biodiversité et la culture locale. La conservation de ces richesses naturelles et culturelles nécessite une approche intégrée favorisant l'agroécotourisme, l'agriculture biologique et le développement durable. Le bassin de l'Oued Laou sera particulièrement à la fois pris en compte pour la mise en œuvre du projet COMDEKS et dans le cadre de l'OP8.

**II- Paysage n° 2 : Réserve de Biosphère de la Cédraie (RBC) et autres écosystèmes du moyen Atlas :**



<b>Coordonnées de la zone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc National d'Ifrane 33°33'22"N, 5°14'15"O</li> <li>- Parc National de Khénifra 32°56'N, 5°40'O</li> <li>- Lac de Tifounassine pour le programme COMDEKS (parc national de Ifrane) 33°09'13"N 5°05'42"W</li> </ul> <p style="text-align: right;">Deux parcs</p>
<b>Superficie totale de la zone</b>	<p>Parc national d'Ifrane 123 694 Ha</p> <p>Parc National de Khénifra 84 000 Ha</p> <p>Lac de Tifounassine : environ 70 Ha (source: Wikipedia)</p> <p style="text-align: right;">} = 207 694</p>
<b>Typologie des paysages terrestres et marins</b>	Forêts, zones humides, montagnes, bassin versant
<b>Provinces</b>	Provinces de Khénifra, Ifrane et Boulemane

La Réserve de Biosphère de la Cédraie, située au cœur du massif de l'Atlas, est un site de grande importance écologique et biologique, abritant environ 75 % de la population mondiale de cèdres de l'Atlas. Elle fait partie intégrante du Corridor de l'Atlas, incluant plusieurs hotspots et zones clés pour la biodiversité (KBA).

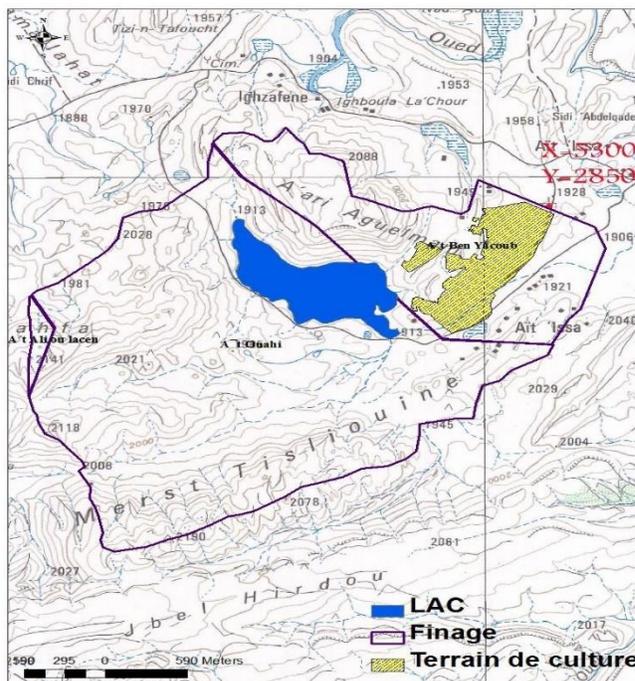
Cette réserve englobe deux sous-paysages riverains : le Parc National d'Ifrane et le Parc National de Khénifra. Le Parc National d'Ifrane, créé en 2004 et couvrant 123 694 hectares, est réputé pour sa richesse en faune, notamment d'importantes populations de macaques (Singe Magot), quatre sites Ramsar importants pour l'avifaune, la présence de loutres et 16 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBE). Le Parc National de Khénifra, établi en 2008 et s'étendant sur 84 000 hectares, représente 6 % de la réserve de

biosphère de la Cédraie et abrite cinq SIBE (Talaghine, Aguelmam Sidi Ali, Wiwane, Agelmam Azegza et Aguelmam N'Miaami) et quatre bassins versants.

La zone, marquée par un fort taux de pauvreté et d'exclusion, bénéficie de la présence de Living Planet Morocco et de ses partenaires, offrant des opportunités de synergie et d'actions à grande échelle pour la conservation et le développement durable. Des synergies potentielles existent également avec les directions des parcs nationaux d'Ifrane et de Khénifra, l'Association Forêt Modèle d'Ifrane (AFMI), le Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF), la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, qui accompagne plusieurs centres pour la dynamique locale (tourisme durable, produits de terroir), et le Crédit Agricole du Maroc, ayant signé un accord de partenariat en mai 2019 avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HEFLCD) pour la préservation et la réhabilitation de la Cédraie du Moyen Atlas. Ces collaborations permettront de maximiser l'impact des initiatives de conservation et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales.

La préservation du cèdre de l'Atlas, inscrit sur la liste rouge de l'UICN en 2013 en raison de multiples formes de dégradation causées par des pratiques agricoles inadéquates et les changements climatiques, est le principal enjeu environnemental. Les défis incluent la modification de l'équilibre des espaces agricoles-forestiers-parcours, la pression démographique et la sédentarisation, ainsi que la gestion des ressources en eau et des pâturages. Les principaux objectifs du programme en OP8 incluent la promotion de la conservation communautaire et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales pour une meilleure gestion de cet écosystème unique. De plus, malgré la présence d'organisations de la société civile (OSC) actives dans l'éducation à l'environnement et le tourisme durable, il existe un besoin crucial d'OSC impliquées dans la mise en œuvre de solutions concrètes de conservation.

Le lac Tifounassine qui se situe sur le plan administratif à la périphérie du Parc National d'Ifrane (dans sa

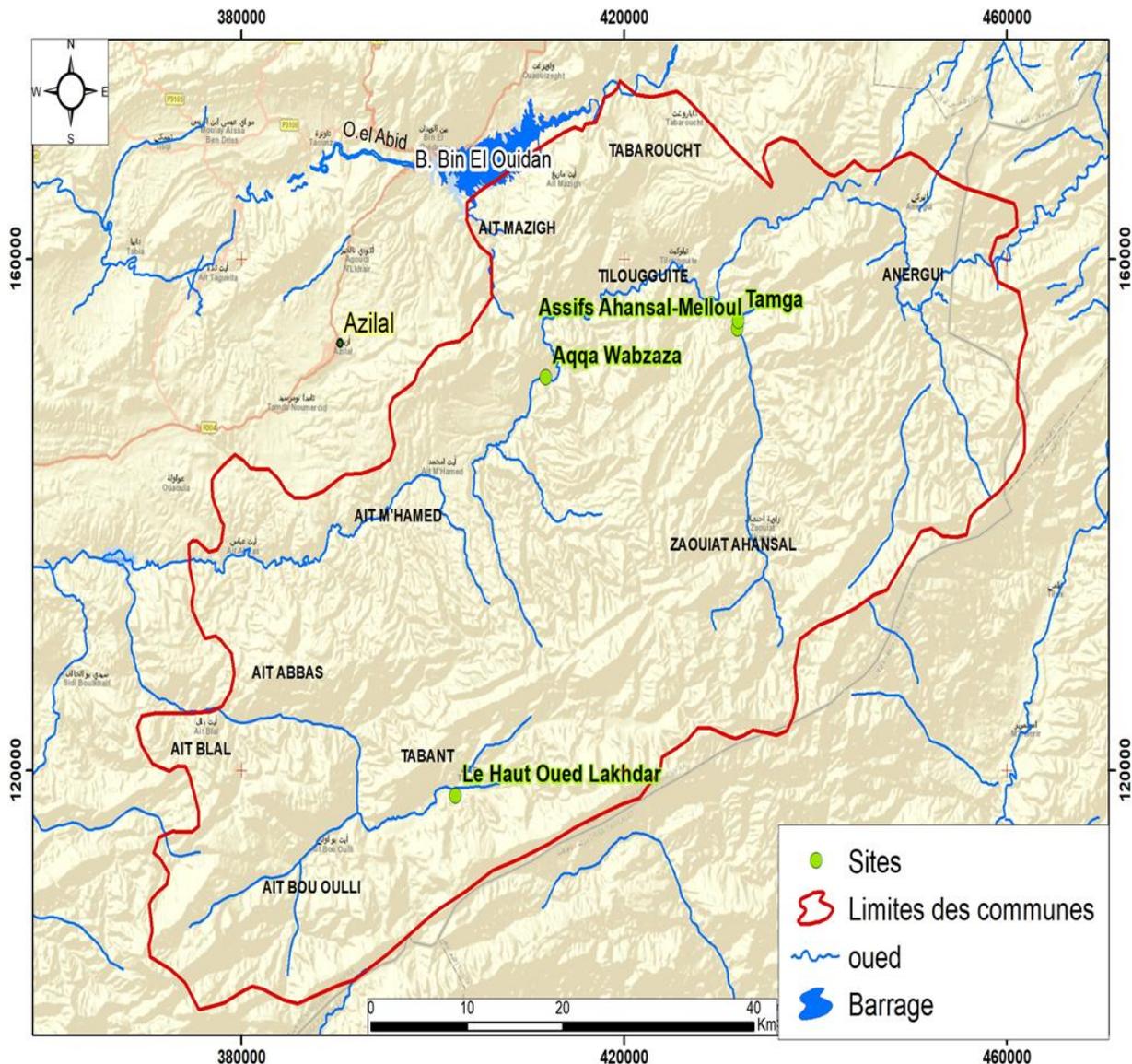


partie Sud Est à une altitude moyenne de 1913 m), dans le Région Fès-Meknès/Province d'Ifrane, à cheval entre les communes rurales de Timahdit et Sidi EL Mekhfi, sera également considéré dans ce paysage notamment pour la mise en œuvre du projet COMDEKS (financement japonais). Le lac se caractérise par un mélange d'habitats lacustres de montagne et marécageux de basse plaine. Désigné site Ramsar en 2005, le lac abrite durant toute l'année une riche communauté d'oiseaux aquatiques dont le tadorne casarca, la foulque à crête, le canard chipeau et le grèbe huppé (Benabid et al. 2006, non publié) et contribue à la régulation des eaux de fontes dans la plaine de l'Oued Guigou ; il possède des conditions idéales pour l'alimentation, la nidification et le repos de deux espèces particulières d'oiseaux aquatiques soit le tadorne casarca (*Tadorna ferruginea*) et la foulque à crête (*Fulica cristata*). Il est reconnu ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux). Le lac est aussi de grande

importance sur le plan social puisqu'il contribue au maintien du pastoralisme (ce qui lui vaut son nom, Tifounassine signifiant vache en langue amazighe).

**III- Paysage n° 3 : Le Haut Atlas avec un focus sur le Haut Atlas Central, notamment la Zone Clé pour la Biodiversité « Oued Lakhdar Ahansal ».**

<b>Coordonnées de la zone</b>	Oued Lakhdar N 31° 56' 14" W 7° 13' 19" Assif Ahnsal : N 31° 58' 48" W 6° 19' 48"
<b>Superficie totale de la zone</b>	500.000,00 ha
<b>Typologie des paysages terrestres et marins</b>	Montagne, Bassin versant, lac, forêt
<b>Provinces</b>	7 communes rurales mitoyennes Ait Bou Oulli, Tabant (Ait Bouguemez), Ait Blal, Ait Abbas et Ait M'hamed dans le sous-bassin de l'Oued Lakhdar, et Zaouiat Ahansal, Tillouguite, au niveau du sous Bassin de l'Oued El Abid (au niveau de l'Oued Ahansal).





Les zones clés pour la biodiversité jouent un rôle important dans l'élaboration des stratégies de conservation, notamment en guidant l'expansion des aires protégées, en s'alignant sur les objectifs mondiaux de biodiversité, en informant les politiques de sauvegarde et les évaluations des risques environnementaux, et en évitant l'extinction des espèces. Toutes ces raisons justifient amplement le choix de la Zone Clé pour la biodiversité Oued Lakhdar comme un des paysages prioritaires pour l'OP8 du PMF.

Cette zone se situe dans la Région de Beni Mellal Khénifra, province d'Azilal, une des provinces les plus pauvres du Pays avec un Indice de Développement Humain ne dépassant guère 0,55 dans la majorité des localités (plus de 30 localités rurales), et plus particulièrement au niveau de la haute et moyenne montagne, le Haut Atlas d'Azilal. Au plan administratif, la zone qui fait environ 500.000,00 ha couvre 7 communes rurales mitoyennes Ait Bou Oulli, Tabant (Ait Bouguemez), Ait Blal, Ait Abbas et Ait M'hamed dans le sous-bassin de l'Oued Lakhdar, et Zaouiat Ahansal, Tillouguite, au niveau du sous Bassin de l'Oued El Abid (au niveau de l'Oued Ahansal).

Cette zone abrite plusieurs sites dotés d'une reconnaissance nationale et/ou internationale, témoignant de son importante richesse naturelle mais aussi culturelle puisque c'est aussi un bastion conservateur des pratiques traditionnelles d'utilisation durable des terres.

**Le Site Ramsar Haut Oued Lakhdar (Assif Lakhdar).** Ce site comprend le lit majeur et les bas-versants adjacents du cours supérieur de l'oued Lakhdar (de 1350 m d'altitude et se prolonge vers l'amont jusqu'à 1800 m dans l'Assif Aït Bouali et 2500-2600 m dans la vallée d'Aït Bou Gemmez (Lac Izourar)). Le classement de ce site se justifie par son caractère d'écosystème fluvial - dont peu de représentants sont restés naturels en Afrique du Nord - cours d'eau réputé héberger une faune riche en endémiques locales et nord-africaines. La permanence de son écoulement, permet en effet à ce site de préserver au moins deux populations de poissons patrimoniaux : le **Barbeau du Ksob** (*Luciobarbus ksibi*, Boulenger 1905), espèce vulnérable endémique des bassins des oueds Ksob, Tensift et Oum Er-Rbia, présente dans la zone inférieure du site (Oued Lakhdar) ; la **Truite de rivière** (*Salmo macrostigma*, Duméril 1858)<sup>1</sup>.

**Le Site Ramsar Assifs Ahansal-Melloul.** Ce site comprend le lit majeur et les bas-versants adjacents du cours central de l'Assif Ahansal, entre le barrage Bin El Widane (780 m d'altitude) et les sources de l'oued situées à environ 2100 m d'altitude (à l'est et au sud-est du village de Zaouiate Ahansal). Le Site comprend aussi l'Assif Melloul, grand affluent de rive droite de l'Ahansal qui se déverse dans celui-ci peu au nord du rocher d'Imsefrane (appelé aussi Cathédrale). Le site Ahansal-Melloul couvre un parcours fluvial d'environ 150 kilomètres, pour une superficie de 2000 ha. Ces deux cours d'eau permanents et frais, comme pour l'Assif Lakhdar, comptent parmi les rares représentants qui persistent au Maroc à l'état naturel ou semi-naturel, et servent de refuge pour la biodiversité d'eau douce nord-africaine, qui se démarque par son fort taux d'endémisme. Cette biodiversité comprend :

---

<sup>1</sup> Non évaluée par l'IUCN (raison : données insuffisantes), mais dont les habitats sont en régression très rapide en Afrique du Nord (perdus ou modifiés à plus de 60%) ; sa présence a été confirmée à Tabant-Ait Bou Guemmaz, mais elle semble avoir disparu dans l'Ait Bouali.

- ❑ Des habitats aquatiques dominés par un substrat grossier exposé à un écoulement rapide et permanent ;
- ❑ Une abondante végétation hydrophytique et terrestre, sur les rives des rivières ;
- ❑ Des escarpements rocheux qui servent pratiquement de conservatoire de flore et de faune, endémiques très originales ;
- ❑ Des peuplements d'invertébrés aquatiques et ripicoles (en cours d'étude), parmi lesquels existeraient plusieurs endémiques locales (haut-atlasiques, marocaines et nord-africaines) ;
- ❑ Deux espèces patrimoniales de Poissons : **Barbeau du Ksob** *Luciobarbus ksibi* Boulenger, 1905, endémique du Maroc, et **Truite de rivière** *Salmo macrostigma* (Duméril, 1858), dont les populations sont en forte régression ;
- ❑ Au moins cinq espèces de Reptiles endémiques du Maroc, dont une Vipère monticole *Vipera monticola* inscrite sur la liste rouge de l'UICN ;
- ❑ Plusieurs espèces d'Oiseaux représentés par des sous-espèces endémiques ou en régression au Maroc, l'une d'elles Pipit farlouse ou *Anthus pratensis* étant inscrite sur la liste rouge de l'UICN ;
- ❑ Deux Mammifères classés sur la liste rouge de l'UICN : la Loutre *Lutra lutra*, espèce aquatique présente dans plusieurs localités du Site, et le Macaque *Macaca sylvanus*, espèce terrestre occupant les escarpements arborés surplombant les oueds, mais qui s'abreuve dans la rivière.

**Le SIBE Tamga au cœur de la vallée de l'Ahansal.** Ce site d'une superficie de 8.500 ha à des altitudes variant entre 1200 et 2800 m, montre des paysages particuliers de grande qualité à proximité du site dit "la cathédrale", grand rocher surplombant la vallée et de nombreuses falaises, escarpements et points de vue exceptionnels surtout dans la moitié sud du site. La diversité écosystémique du site est représentée par une pinède très originale à *Pinus halepensis*, associée vers le bas au Genévrier rouge (*Juniperus phoenicea*) et Thuya (*Tetraclinis articulata*) et vers le haut au Chêne vert (*Quercus rotundifolia*) et par des formations rupicoles sur des falaises abruptes abritant des espèces endémiques assez bien conservées : **Euphorbia resinifera**, **Polygala balansae**, **Globularia nainii**, **Nivellea nivellei**, ... La richesse floristique de Tamga est estimée à 366 espèces et sous-espèces, réparties sur 62 familles. Les endémiques marocains présents à Tamga sont au nombre de 33 taxons. *Nivellea* et *Feeria*, sont deux genres monospécifiques endémiques strictes du Maroc. Parmi les taxons endémiques, 3 sont très rares au niveau du Maroc et 2 rares.

Le site offre également un biotope avec une faune très remarquable et un nombre important d'espèces endémiques, rares et menacées dont le taux est de 40 % : (mammifères 27 espèces dont des espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées de disparition ; Avifaune : 94 espèces dont 31 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées ; Reptiles 25 espèces dont 16 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées). Le SIBE Tamga est en étude par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts pour l'élaboration de son plan de gestion et l'ériger en aire protégée.

**Le SIBE aqqa Wabzaza (Gorges de l'oued Wabzaza à hauteur de la commune rurale d'Aït Mhamed.** La nature géomorphologique de la vallée Wabzaza offre un paysage de versants très abrupts et extrêmement accidentés dominés par des falaises de calcaires du jurassique. Le SIBE est formé d'écosystèmes forestiers à chêne vert et localement de genévriers assez bien conservés en raison de l'inaccessibilité au bétail et à l'homme, et d'écosystèmes dynamiques avec la présence d'une faune remarquable (panthère au moins temporairement ?). Le site abrite une végétation riche et diversifiée dominée par des formations de



Tetraclinaie, Juniperaie rouge, Chênaie verte, Thuriféraie, de pin d'Alep et euphorbes cactoïdes. Sa richesse en faune endémique ou menacée est très importante, estimée à 41 %. Avec ce taux d'espèces rares endémiques et remarquables, il est situé ainsi au premier rang des sites du Haut Atlas (Mammifères 19 espèces dont 13 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées ; Oiseaux 78 espèces dont 26 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées ; Reptiles 25 espèces dont 16 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées).

La KBA Oueds Lakhdar-Ahansal fait par ailleurs figure à bien des égards de "bastion conservateur" de mode de gestion traditionnelle des ressources naturelles ; les institutions coutumières intervenant dans la gestion des ressources collectives, et les pratiques communautaires de gestion des terres bénéfiques à la biodiversité s'y maintiennent encore avec une certaine vigueur. Il s'agit d'une zone où toutes les communautés présentes les caractéristiques des Aires et Territoires du Patrimoine Communautaire. Les APAC de la zone ont été soutenu pour leur processus de renforcement autonome qui a permis la caractérisation des écosystèmes et de la culture locale à l'aide de l'outil index de sécurité et de résilience. Dans ce cadre, elles ont pu développer leur plan de sécurité et de résilience qui peuvent être mis à profit dans le cadre du COMDEKS. Il est à noter aussi que les APC de la zone sont en phase de se constituer en réseau régional des communautés APAC. Trois projets soutenus par le SGP sont en cours au niveau des communes Tilouguitte (Pépinrière communautaire et banque de semence), Zaouiat (PAM et leadership féminin), Ait M'hamed (promotion de l'utilisation du biochar).

Si cette région témoigne d'une grande richesse végétale, elle est, en réalité très fragile, et présente les signes majeurs d'une crise ancienne et profonde de ses écosystèmes et des conditions de vie de ses habitants. La forte pression démographique entraîne une surexploitation des ressources naturelles. En l'absence d'autres alternatives économiques et des faibles revenus d'une agriculture traditionnelle de subsistance, l'extension par défrichage de nouveaux terroirs est la seule réponse à la nécessité de nourrir une population rurale toujours en augmentation. D'autres formes d'exploitation de la végétation naturelle en compromettent également la pérennité, comme l'approvisionnement en bois-énergie, le pâturage du cheptel essentiellement ovin et caprin, l'ébranchage pour l'affouement "en vert" du cheptel en période hivernale (quand les animaux ne sortent pas) ou en période de sécheresse. Les différents types d'exploitation se pratiquent souvent simultanément. Sauf pour les forêts où les systèmes de mise en défens traditionnels fonctionnent encore, la combinaison ébranchage/coupes/pâturage entraîne une forte diminution de la biomasse sur pied.

La pression démographique se traduit par d'autres chamboulements importants de l'occupation des sols. Le défrichage ne s'attaque pas seulement à la forêt, mais également aux parcours herbacés de basse et moyenne altitude, réduisant ainsi l'espace vital du cheptel. Les conséquences de cette forte pression conjointe de l'homme et de l'animal sont souvent insidieuses, et parfois très visibles dans les paysages. La diminution du pouvoir-tampon des bassins versants (absorption des eaux de pluie et ralentissement de leur écoulement, par la couverture végétale et par les sols) entraîne une dégradation du cycle de l'eau qui vient s'ajouter aux effets néfastes du changement climatique.

Outre la forêt et les parcours, des menaces réelles concernent également les cours d'eau. L'agriculture, avec le développement de l'arboriculture fruitière dans certaines vallées, commence à connaître un usage dramatique de produits phytosanitaires. Les randonnées touristiques, fréquentes le long des vallées, peu



impactantes des eaux pour l'instant, mais les déchets attribués aux visiteurs et le rejet des eaux usées dans les oueds, risquent de devenir problématiques. Certains points amont comme Zaouiat Ahansal et aval comme Tilouguite méritent par exemple une grande attention vu qu'il n'y est prévu aucune gestion des rejets.

Toutefois, la préservation de nombreux tronçons du cours d'eau est liée à l'encaissement fréquent de la vallée, qui limite l'expansion de l'habitat humain près de l'eau ; dans ces zones, les activités humaines sont restreintes au parcours traditionnel et au tourisme de nature, ce qui limite les prélèvements et la pollution des eaux naturelles. Le long de certains tronçons de cours d'eau utilisés pour l'irrigation, où l'eau est gérée selon un mode de partage traditionnel basé sur la rationalisation des parts d'eau par parcelle, et sur une utilisation raisonnable en période de pénurie, assure un écoulement permanent et donc la préservation de la biodiversité dulçaquicole.

#### 4- Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Jusqu'à 30 % des ressources du programme au Maroc seront alloués à des projets en dehors des 3 paysages retenus. Ils seront particulièrement consacrés aux projets suivants grâce notamment à l'utilisation des fonds STAR :

- Projets novateurs, inclusifs et percutants avec un fort impact environnemental et socioéconomique et un grand potentiel de réplication, de mise à l'échelle et d'influence des politiques nationales.
- Projets en lien avec les thématiques « solutions urbaines durables », « gestion du plastique marin » et « soutien aux entreprises vertes dirigées par les femmes ».
- Projets exceptionnels au niveau des Oasis et du PNHAO tel que cela est recommandé par les acteurs lors des différentes consultations.